



Rapport de la commission des travaux concernant le préavis No 34/24

Adoption de la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA) du district de Nyon

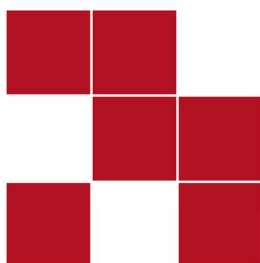
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission des travaux s'est réunie le 7 novembre pour examiner le préavis No 34/24 relatif à l'adoption de la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA) et élaborer ce rapport. Elle a pris connaissance de l'abondante documentation mise à disposition par le Conseil Régional sur cet objet.

Objectifs

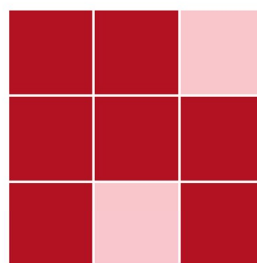
La SRGZA, élaborée par le district de Nyon en collaboration avec le Canton de Vaud, vise à structurer le développement des zones d'activités économiques pour garantir une répartition judicieuse et une utilisation rationnelle des réserves foncières pour les vingt prochaines années. La mise en place de cette stratégie répond à une exigence de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Elle répond également aux objectifs de développement économique en prévoyant l'accueil de près de 5 000 emplois supplémentaires dans les zones d'activités économiques d'ici 2040.

Ces nouveaux emplois seront créés principalement par la densification des zones d'activités existantes, mais également par la création de nouvelles zones, comme la zone Bois à La Rippe. Des réductions de zones d'activités, par conversion en zones mixtes résidentielle/activité, sont également anticipées, principalement dans les extensions urbaines de Nyon.



Zones d'activités en 2018

13'510 EPT
245 ha
≈ 55 EPT/ha



Zones d'activités en 2040

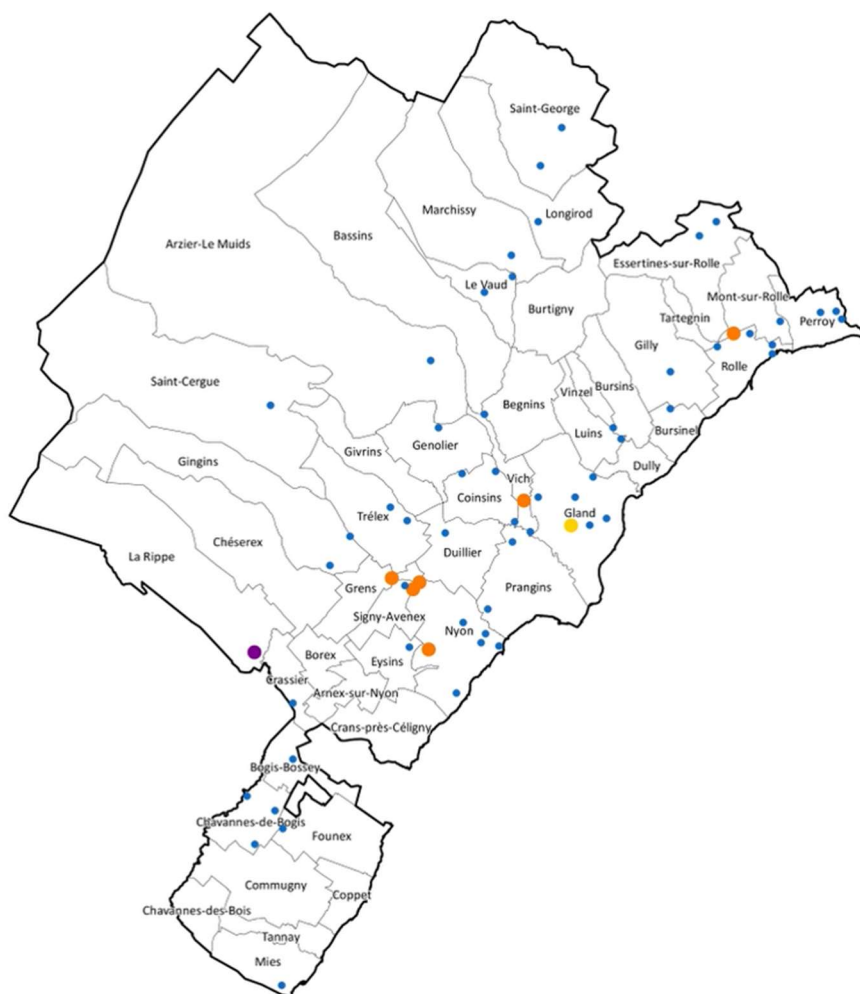
18'150 EPT
240 ha
≈ 75 EPT/ha



Bien que le Plan Général d'Affectation (PGA) de Crans ne comprenne pas de zones d'activités et que la commune ne soit donc pas directement impactée par cette stratégie, Crans fait partie du bassin d'emploi régional et du périmètre concerné par ce plan qui doit être adopté à l'échelle du district.

Chiffres Clés

- Emplois dans le district : environ 50 000, dont 13'510 EPT localisés dans des zones d'activités spécifiques.
- Répartition des zones : environ 80 sites totalisant 244,7 hectares, comprenant des Sites Stratégiques de Développement d'Activités (SSDA), des Zones d'Activités Régionales (ZAR) et des Zones d'Activités Locales (ZAL).



- Site stratégique de développement d'activités à Gland (SSDA)
- Zones d'activités régionales (ZAR)
- Zone d'activité régionale exceptionnelle à La Rippe
- Zones d'activités locales (ZAL)



Contraintes

On peut certes regretter ou s'étonner du fait que la Commune n'a pas prévu de zone d'activité locale sur son territoire pour conserver ou attirer des entreprises locales qui souhaiteraient s'y installer. Cela devra sans doute être réabordé dans le cadre de la mise à jour du prochain PGA.

La procédure d'approbation de la SRGZA qui nous est proposée ne permet toutefois aucune modification du document par les communes. Une fois adoptée par toutes les communes du district, la stratégie acquiert le statut de plan directeur régional. Sa mise en œuvre sera contraignante pour toutes les autorités du district de Nyon, visant à garantir un développement économique harmonieux et durable, réparti sur l'ensemble du territoire.

Recommandation

Au vu des éléments analysés et de l'importance stratégique de cette démarche pour le bassin d'emploi régional, la Commission recommande au Conseil communal d'accepter le préavis No 34/24 tel que présenté.

Jacques Pelichet

Yves Cretegny

Rapporteur

Ulrike Richardson

Jean-Christophe Pradervand



Gilles Pilloud
Président